



Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

Celia Rojas-Viger

Perception d'intervenants-es des
réseaux institutionnel et
communautaire à l'égard des
programmes visant à contrer la
violence conjugale chez les femmes
immigrantes

Collection

ÉTUDES ET
ANALYSES
38

Perception d'intervenants-es des réseaux institutionnel et
communautaire à l'égard des programmes visant à contrer la
violence conjugale chez les femmes immigrantes

Celia Rojas-Viger

Collection Études et Analyses

N° 38

Octobre 2007

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et
Bibliothèque et Archives Canada

Rojas-Viger, Celia

Perception d'intervenants-es des réseaux institutionnel et communautaire à l'égard des programmes visant à contrer la violence conjugale chez les femmes immigrantes : étude exploratoire

(Collection Études et analyses ; no 38)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-921768-74-0

1. Violence envers les femmes- Québec (Province) – Prévention. 2. Immigrantes, Services aux – Québec (Province). 3. Travailleurs sociaux – Québec (Province)- Attitudes. I. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. II. Titre. III. Collection : Collection Études et analyses (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes) ; no 38.

HV6626.23.C3R64 2007

362.82'9208691209714

C2007-941550-4

Cette publication est disponible

sur le site Web du CRI-VIFF

www.criviff.qc.ca

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Les propos tenus dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel du CRI-VIFF. Le CRI-VIFF n'est nullement responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des renseignements contenus dans le document.

Perception d'intervenants-es des réseaux institutionnel et
communautaire à l'égard des programmes visant à contrer la
violence conjugale chez les femmes immigrantes

Celia Rojas-Viger

Résumé

Cette recherche postdoctorale réalisée au CRI-VIFF s'inscrit dans une des grandes préoccupations des services de santé et des services sociaux tant au Canada qu'au Québec au moment où la féminisation de l'immigration est devenue un des faits concrets de la mondialisation contemporaine. Ces sociétés plurielles maintiennent des politiques et des programmes d'interventions pour contrer la violence faite aux femmes en reconnaissant que le défi est d'envergure dans le contexte migratoire. Car la période postmigratoire mène souvent à des phénomènes sociaux nouveaux tels que la rupture avec le modèle de la famille traditionnelle, la perte du réseau social, la privation affective et d'autres traumatismes en lien avec les rapports de pouvoir inhérents au statut de minorité dans la société réceptrice (non-reconnaissance des diplômes ni des expertises de travail, déqualification des personnes émigrantes, difficultés de s'insérer sur le marché de l'emploi...). Ces situations correspondent à la violence structurelle qui inflige des dommages indirects, immatériels et invisibles, entraînant des répercussions au niveau de la maisonnée. Même si elles ne sont pas encore quantifiées, ces situations sont vécues par certaines personnes d'une manière qui peut les renforcer psychiquement alors qu'elles entraînent pour d'autres la souffrance et la fragilité dans leur équilibre physique et mental, une des manifestations en étant la violence conjugale. Les femmes immigrantes, prises dans ce cycle infernal, n'ont souvent pas d'accessibilité culturelle aux services sociaux et de santé ou n'obtiennent pas de réponse adéquate à leurs besoins. C'est ce que montrent les résultats de la présente recherche exploratoire qui utilise une approche ethnographique pour documenter le contenu promotionnel et préventif des programmes visant à contrer la violence conjugale chez les femmes immigrantes. À partir du récit de dix informateurs-clés, cinq travaillant dans le réseau institutionnel et cinq autres dans le réseau communautaire, on a pu détecter qu'un bon nombre est ouvert à des pratiques innovatrices pour mieux adapter les services aux besoins des immigrants. Si les résultats de l'étude montrent leur sensibilité et leur préoccupation pour une promotion et une prévention primaire, leurs actions concrètes se buttent à moult empêchements dus à la non-priorisation des besoins des immigrants au niveau de la clinique et de la gestion des établissements du réseau institutionnel. Quant au communautaire, les contraintes majeures sont financières surtout pour soutenir les actions novatrices. Cela reflète que le facteur institutionnel est la clé de voûte de la qualité des interventions. Enfin, pour renforcer le travail déjà entrepris par certains établissements des réseaux institutionnel et communautaire, ce serait souhaitable de solidifier les assises théoriques et pratiques au niveau de l'élaboration des programmes de promotion en comptant sur la participation active des immigrants, hommes et femmes, à toutes les étapes du processus. Cela permettant d'augmenter la validité et l'efficacité des interventions. Ainsi ces programmes pourraient s'ouvrir à des valeurs de respect mutuel dans une vraie communication interculturelle, qui favorise le maintien en harmonie des liens sociaux entre les personnes qui vivent, de par leur naissance ou par adoption, en terre québécoise.

Remerciements

Ma reconnaissance profonde et sincère à toutes les personnes qui m'ont entourée et ont collaboré de manière humaine et professionnelle aux avancements de mes connaissances en matière de violence et spécifiquement de violence conjugale, lesquels ont ouvert une autre voie à mon expertise.

À Gilles Rondeau, directeur de mon stage de postdoctoral, pour sa disponibilité et sa générosité en tout temps. Grâce à ses connaissances de la complexité que renferme la violence et à ses orientations, je suis sortie enrichie du partage de cette expérience.

À Gilles Bibeau, co-directeur, qui a eu la générosité d'échanger sur ses connaissances, qui sont toujours fortement stimulantes pour aller de l'avant.

À Elizabeth Harper, pour m'avoir introduite aux aspects humains et scientifiques développés par le CRI-VIFF et pour avoir facilité mon insertion dans les réseaux qui travaillent en violence faite aux femmes.

À Myriam Dubé, pour accueillir mes multiples questionnements sur la violence et pour avoir pris du temps précieux qui nous est imparti pour lire le présent rapport.

À Gilles Viger, mon compagnon de vie, qui m'assiste de son immuable appui humain et logistique dans tous mes travaux scientifiques.

Aux participants interviewés, intervenantes et intervenants des réseaux institutionnel et communautaire, qui m'ont généreusement donné de leur temps pour partager leurs expériences et parce que sans eux cette étude n'aurait pas vu le jour.

À toutes les personnes du CRI-VIFF qui forment une couche humaine, créatrice d'un environnement stimulant, et qui ont collaboré de différentes manières à mon stage postdoctoral, ma gratitude.

Mes remerciements aussi au CRI-VIFF pour l'attribution de la bourse en l'année académique 2005-2006.

Table des matières

RÉSUMÉ _____	V
REMERCIEMENTS _____	VII
INTRODUCTION _____	1
CONTEXTE DE LA RECHERCHE _____	3
CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE _____	5
1.1 Femmes immigrantes et contexte de la société réceptrice _____	5
1.2 Entre les facteurs de vulnérabilisation liés à la société réceptrice à la violence conjugale et aux agirs politiques institutionnels et communautaires _____	8
1.3 Réponses promotionnelles et préventives pour contrer la violence conjugale en contexte migratoire _____	9
CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE _____	13
2.1 Type d'étude _____	13
2.2 Instruments de mesure _____	14
2.3 Composition de la population étudiée et procédure pour la collecte des données _____	15
2.4 Analyse des données _____	15
CHAPITRE 3 : RÉSULTATS ET DISCUSSION _____	17
3.1 Constats généraux à propos des interventions _____	17
3.2 Possibilités et entraves dans l'intervention à l'intérieur des établissements de services sociaux et de santé _____	21
3.3 Place et limites de l'intervention communautaire _____	22
3.4 Valorisation unanime pour des programmes de promotion et de prévention en matière de violence conjugale _____	24
PERSPECTIVES POUR DE NOUVELLES PISTES DE RÉFLEXION OU POUR DES QUESTIONS IDENTIFIÉES _____	27
RÉFÉRENCES _____	29

Introduction

Cette recherche postdoctorale prend racine aux connaissances scientifiques qui soutiennent que la violence conjugale est un fléau qui frappe les sociétés canadienne, québécoise et celles du monde entier. Sa compréhension est influencée par le regard que le social porte sur les individus, et par les caractéristiques et les rapports de domination homme-femme. Elle est devenue un problème important pour les services de santé et les services sociaux en raison de sa fréquence et de sa gravité ainsi que pour ses effets dévastateurs au niveau de la dynamique familiale et pour chacun de ses membres. Cette situation a des caractéristiques propres quand elle est vécue par les femmes immigrantes, comme le montrent les résultats de cette recherche qui a pour but de rendre compte des perceptions qu'ont les intervenants du réseau institutionnel et d'organismes communautaires sur le contenu des programmes promotionnels visant à contrer la violence conjugale en contexte migratoire à Montréal.

Au terme de l'introduction au contexte général de l'étude, on passe à l'identification de la problématique à partir de la revue de la littérature relative à la violence conjugale en contexte migratoire et aux réponses promotionnelles et préventives données par les services sociaux et de santé au Québec. La méthodologie suit, puis les résultats où l'on expose les faits saillants, reconnus par les femmes et les intervenants, concernant la violence conjugale et les réponses possibles réalisées à travers les interventions promotionnelles et préventives¹. On fait ensuite état de quelques constatations se rapportant à de nouvelles questions identifiées et à des perspectives se référant à d'autres pistes d'intervention, pour finir avec les références bibliographiques. Les intervenant(e)s rencontré(e)s font des efforts louables pour contribuer à ce que les femmes immigrantes venues s'établir dans la cité pluriethnique montréalaise y trouvent un environnement protecteur, propice à leur insertion harmonieuse et favorable à l'enrichissement du patrimoine québécois.

¹ Tout au long du texte, quand on parle de **la promotion**, on se réfère à des objectifs visant à soutenir le milieu et à renforcer les ressources personnelles. Donc, ces programmes touchent le domaine socio-environnemental supporté par les lois, les politiques... pour s'assurer que chaque individu ait accès aux ressources fondamentales telles que le travail et le revenu, l'éducation, la santé, le logement et la nourriture. Précisément, en matière d'immigration, la réponse à ces besoins, surtout le programme d'employabilité, sont à la base pour favoriser le processus d'insertion des femmes et des hommes immigrants-es adultes. En relation à la violence faite aux femmes, les programmes de promotion servent, entre autres, à "développer des attitudes et des moyens pour enrayer les conditions qui produisent la violence" (Martin et Anctil 1990 : 10). Par ailleurs, quand on se retrouve dans le domaine de la santé publique, on parle de **la prévention**, et les "objectifs sont de réduire ou éliminer les facteurs de risques ou certaines conditions de vie qui fragilisent les individus" (Martin et Anctil 1990 : 10) tel que augmenter les connaissances des risques et des conséquences de la violence, dépister les femmes victimes de violence, intervenir auprès d'elles et de leurs enfants... Concrètement, pour les femmes immigrantes, on suppose que les programmes de prévention considèrent la situation spécifique pré et post-migratoire de ces personnes venues d'ailleurs et surtout reconnaissent leur façon d'être, de penser, de sentir et d'agir.

Contexte de la recherche

Faire cesser la violence faite aux femmes s'inscrit parmi les grandes préoccupations des services de santé et des services sociaux du Québec et du Canada, sociétés pluriethniques, qui ont établi des politiques et créé des programmes d'interventions pour contrer la violence conjugale. Les réponses possibles, dans le contexte migratoire à l'ère de la mondialisation contemporaine, constituent un défi redoutable à cause de la complexité (Desjarlais, Eisenberg, Good, Kleinman, 1995) qui y est associée. En effet, dans la période prémigratoire, les personnes sont exposées à des conditions tant au niveau politico-militaire et économique (conflits armés, guerres, pauvreté, marginalisation, exclusion...) que socio-culturel et religieux (tensions entre groupes ethniques, discrimination, racisme...), qui sont à l'origine des situations de trauma, de démoralisation et de rupture des liens sociétaux et familiaux. Par ailleurs, la période postmigratoire mène souvent à des phénomènes sociaux nouveaux comme la rupture avec le modèle de la famille traditionnelle, la perte du réseau social, la privation affective et d'autres traumatismes en lien avec les rapports de pouvoir inhérents au statut de minorité des personnes immigrantes dans la société réceptrice (non-reconnaissance des diplômes ni des expertises de travail, déqualification, difficultés de s'insérer sur le marché de l'emploi...). Ces événements, même s'ils ne sont pas encore quantifiés, sont vécus par certains individus d'une manière qui peut les renforcer psychiquement (Cyrulnik, 2002; Young, 1997) alors qu'ils entraînent pour d'autres la souffrance et la fragilité dans leur équilibre physique et mental. Une des manifestations est l'apparition ou l'aggravation de la violence conjugale dans l'espace de la maisonnée², sans avoir la possibilité d'accès culturel aux services sociaux et de santé, et sans l'adéquation nécessaire des dits services pour répondre aux besoins des personnes venues d'ailleurs.

Précisément, à ce jour, les services de santé et les services sociaux québécois sont encore dépourvus de programmes de promotion et de prévention pour donner les réponses spécifiques à cette partie de la population féminine. Cependant, il y a des initiatives dans certains organismes communautaires et institutions qui ont créé ou adopté différentes modalités pour réaliser des interventions auprès des immigrantes exposées à la violence conjugale, tant au niveau social que clinique, mais ces initiatives ne sont pas documentées de manière systématique jusqu'à maintenant. Il s'avère donc impératif de mieux comprendre la signification que les intervenants donnent aux activités de promotion et de prévention qui utilisent des principes et des mécanismes culturels, et la façon dont ils les mettent en pratique. C'est à partir des récits de cinq intervenants communautaires et de cinq intervenants du réseau institutionnel que cette recherche, qui se veut une étude exploratoire qualitative, se concrétise dans une démarche ethnographique. Les **objectifs** poursuivis sont :

- 1) Décrire la perception des intervenants-es participant à l'étude quant au contexte historique de leur institution dans laquelle il existe des interventions pour contrer la violence conjugale à l'intention des femmes immigrantes ;
- 2) Retracer et analyser le contenu des récits des intervenants-es, communautaires et cliniques, interviewés à propos de leurs interventions ;

² La maisonnée est conçue par l'anthropologue Labrecque (2001 : 9) comme le « [...] lieu dans lequel les rapports sont profondément inégalitaires et hautement hiérarchisés. Il s'agit de rapports de pouvoir [...] » C'est le concept retenu dans la présente étude, même si l'on reconnaît que ce modèle est contesté et qu'il y a de lents changements dans le partage des rôles à l'intérieur des couples et des familles québécoises. Tout au long du texte,

- 3) Documenter si les intervenants-es incluent, dans une perspective de promotion et de prévention, des manières de penser et d'agir propres à la culture³ de l'immigrante pour contrer la violence.
- 4) Comparer les récits des intervenants-es avec les récits des femmes immigrantes qui ont participé à une autre recherche sur la violence conjugale en contexte migratoire.

En somme, la recherche vise à mieux cerner les éléments d'ordre politico-économique et socio-culturel pour contrer la violence conjugale, tels qu'énoncés par les intervenants-es des réseaux communautaire et institutionnel qui ont des préoccupations promotionnelles et préventives en ce qui a trait à la violence conjugale, afin de les comparer à ceux qui sont soulignés par les femmes immigrantes. Elle cherche aussi à mieux comprendre l'impact de cette violence sur le processus d'insertion et la santé, et connaître la perception des intervenants-es sur la façon dont les programmes sont mis en pratique. Le but ultime poursuivi est que les femmes immigrantes puissent vivre le processus d'insertion à la société plurielle québécoise sans être exposées à des tensions ou à des pressions indues qui mènent à la souffrance et accentuent ou aboutissent à la violence conjugale.

³ Parmi le grand nombre de définitions de la culture, on a retenu celle de Helman (1990 : 23) : « [La culture est] un ensemble de balises (explicites et implicites) dont héritent les individus en tant que membres d'une société particulière et qui leur disent de quelle façon voir le monde, l'expérimenter émotionnellement et s'y comporter en relation avec les autres, les forces surnaturelles, les dieux et l'environnement naturel. Elles offrent aussi à ces gens une façon de transmettre ces balises à la génération suivante - par le recours à des symboles, un langage, l'art et le rituel ». Pour compléter cette définition, Massé (1995 : 16-17) ajoute le point de vue de l'anthropologue : « La culture intègre aussi les règles qui régissent les rapports interethniques et le mariage, et, dès lors, le brassage génétique et l'évolution du système immunitaire. Par ses normes alimentaires, vestimentaires, sexuelles et autres, par ses conceptions physiologiques et anatomiques du corps, elle conditionne directement l'exposition de l'individu aux facteurs de risque » et de la violence, peut-on ajouter.

Chapitre 1 : Identification de la problématique

La violence conjugale est un fléau qui guette les sociétés du monde entier parce qu'elle entraîne des conséquences déchirantes au niveau de la dynamique familiale et des personnes concernées. Même si les données disponibles au Québec ne permettent pas d'affirmer que les femmes immigrantes (Guilbault, 2005) subissent plus de violence que leurs consœurs « natives », on peut avancer que sa complexité s'accroît dans le contexte migratoire où la situation de la famille, du couple et de la femme comporte des spécificités politiques, économiques et socio-culturelles. Au départ, ces femmes constituent un groupe hétérogène et diversifié au niveau du lieu d'origine et de la culture, de l'âge, du statut marital, de la religion, de la scolarité, de l'expérience de travail, de la catégorie d'immigration (en comparaison avec les hommes, elles sont plutôt reçues comme parrainées dans le cadre du regroupement familial⁴), de la période de leur arrivée et de la possibilité d'être partie prenante du marché du travail, de leur quartier et de la société en général. Leur point commun, c'est principalement d'avoir immigré au Québec et d'y vivre en ce moment.

1.1 FEMMES IMMIGRANTES ET CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ RÉCEPTRICE

La féminisation de l'immigration est un des faits concrets de la mondialisation contemporaine. En effet, en 2001, parmi la population totale du Canada, il y avait 18% d'immigrantes et au Québec 10%. En 2002, « 51% du total de la population immigrée est féminine »⁵ (Guilbault, 2005 : 19). Ce pourcentage montre l'importance accordée par ces sociétés pluriethniques à la venue de femmes à travers une politique d'immigration active. Les nouveaux arrivants, hommes et femmes, répondent aux besoins de main-d'œuvre et impriment un dynamisme croissant à l'économie de ces sociétés en plus de pallier leur faible taux de natalité. Précisément, dès leur arrivée, les femmes immigrantes ne font pas seulement face à tous les défis de l'adaptation politico-économique, socio-culturelle et environnementale qui se posent aux personnes immigrées mais elles doivent aussi s'investir dans deux autres responsabilités. L'une est de faciliter l'insertion de leur famille et de leurs enfants à la société réceptrice et l'autre est de maintenir et transmettre la culture d'origine à leur progéniture. Le choix sociétal de favoriser l'immigration exige une volonté politique de faciliter le processus d'insertion à la nouvelle société et l'échange de liens sociaux harmonieux entre le couple, les membres de la famille et, par ricochet, avec le reste de la population. Au Québec cela continue à faire défaut.

Si lors des exercices précédents, la capacité d'accueil a réellement permis à certains immigrants de réussir leur établissement et leur intégration, nous disposons maintenant d'informations indiquant que les personnes arrivées au cours des dix dernières années mettent plus de temps à atteindre leurs objectifs. De plus, elles sont davantage touchées par l'exclusion du marché du travail et cette situation, comparativement aux années antérieures, n'a pas tendance à se résorber. Cette situation apparaît d'autant plus paradoxale que la majorité des immigrants sont sélectionnés en fonction des

⁴ Selon Guilbault (2005 : 20), entre 1995 et 2004, « Elles sont 48% des arrivantes de cette période à appartenir à cette catégorie de l'immigration *économique*, 31% à celle du *regroupement familial* et 20% à celle des *réfugiés*. Plus d'hommes sont admis dans les catégories de l'immigration économique et des réfugiés : 57% et 23% des hommes y sont classés respectivement. Beaucoup moins d'entre eux sont arrivés au Québec dans le cadre du regroupement familial (20%) ».

⁵ Il y a un taux varié de femmes en relation aux hommes selon les pays et les continents d'origine (Guilbault, 2005 : 19), ainsi pour l'Amérique il y a 55% de femmes et au Pérou 56%.

caractéristiques de leur capital humain (scolarité, expérience professionnelle, qualification, etc.)

Conseil des relations interculturelles (2004 : 5)

À partir de ce constat du Conseil, il semblait donc capital, pour centrer les assises de la présente recherche, de se pencher sur la relation de ces pratiques « d'intégration » avec le pouvoir⁶, lesquelles émergent systématiquement, volontaires ou non, à partir des politiques, des lois et des actions des institutions publiques qui sélectionnent, catégorisent (« indépendant », « parrainé », « réfugié ») et créent des écarts dichotomiques entre les citoyens (« minorité – majorité »; « immigrants - non-immigrants »; « communautés visibles – communauté invisible », ...) qui se concrétisent par des agirs comme la déqualification, la non-reconnaissance des diplômes et de l'expertise de travail des femmes et des hommes (Rojas-Viger, 2004b) qui viennent s'installer en sol québécois ou à la concentration des immigrants moins qualifiés dans certains secteurs d'emplois au bas de la pyramide. Plus fréquemment, la situation de la population féminine est plus défavorable que celle des hommes immigrants et de celle des Québécoises de naissance⁷ (Chard, Badets et Howatson-Léo, 2000). Cette réalité a des répercussions au niveau de la participation active au marché du travail, entraînant des modifications profondes dans le statut socio-économique des immigrants tant sur le plan personnel que groupal.

En relation à l'individu, la représentation de l'éthique au travail peut être affectée quand il ne peut pas participer ou ne trouve que des emplois pour lesquels il est surqualifié ou semble se retrouver dans un milieu de travail complètement nouveau par rapport à sa culture d'origine. De telles situations peuvent entraver le processus de re-socialisation. En effet, il est reconnu que le champ du travail (Renaud, Gingras, Vachon, Blaser, Godin et Gagné, 2001; Renaud, Piché et Gingras, 1997; Portes et Rumbaut, 1996; Portes et Zhou, 1992; Breton, 1994, 1990 et 1983) est un lieu charnière pour l'établissement des liens sociaux des immigrants adultes pendant le processus d'insertion. Plus précisément, c'est là que la personne immigrante se met en contact avec « l'autre » (égal, semblable ou étranger), apprend la langue, les codes culturels et développe des réseaux en se positionnant, dans un grand nombre d'échanges. Dans cet espace public, les interrelations sociales, et leurs entraves comme aussi les habituelles difficultés pour trouver une habitation convenable, une école pour les enfants ou autres activités, se traduisent par des microtensions et des microviolences⁸,

⁶ Pour introduire la notion de pouvoir, qui est présente tout au long de ce rapport, je souscris à la définition qui le considère comme une manière de fonctionner des technologies politiques, à travers le corps social, donc « l'analytique du pouvoir » du philosophe et anthropologue Michel Foucault (1984a). L'exercice du pouvoir entre en action dans un jeu de relations « inégalitaires et mobiles ». Il se réalise comme un agir, une pensée, un programme, une politique qui peut, à la limite, diminuer les possibilités de réalisation individuelle et/ou collective (relation agoniste) et se conclure par l'utilisation de la violence-même pour anéantir la vie de l'autre (relation antagoniste).

⁷ Les données statistiques dévoilent, selon Chard, Badets et Howatson-Léo (2000 : 212), « entre 1986 et 1996, le taux de chômage des immigrantes récentes a presque doublé, passant de 10 à 19%. Par contre, le taux de chômage des femmes nées au Canada n'augmentait que très légèrement au cours de la dernière année, soit de 8% en 1986 à 9% en 1996 ».

⁸ Les interrelations au quotidien qui font partie de la « culture ordinaire », comme le conçoit Certeau (1990), façonnent notre manière d'agir. Seulement le fait de déambuler dans le quartier « c'est courir en permanence le risque d'être *reconnu, donc désigné*. La pratique du quartier implique l'adhésion à un système de valeurs et de comportements forçant chacun à se tenir derrière un masque pour jouer son rôle. Insister sur le mot « comportement », c'est indiquer que le *corps* est le support premier, fondamental, du message social proféré, même à son insu, par l'usager : sourire/ne pas sourire est par exemple une opposition qui répartit empiriquement, sur le terrain social du quartier, les usagers en partenaires « aimables » ou non; de la même manière, le vêtement est l'indice d'une adhésion ou non au contrat implicite du quartier, car, à sa façon, il « parle » de la conformité de l'usager (ou son écart) à ce qui est supposé être la « correction » du quartier. Le corps est le support de tous les messages gestuels qui articulent cette conformité : il est un tableau noir où s'écrivent - et donc se rendent lisibles - le respect des codes, ou l'écart, par rapport au système des comportements ». La personne migrante, en dehors de sa volonté et de manière continue, est dans une position de distance d'avec les codes de la société réceptrice l'exposant à avoir des relations tendues avec des réactions de micro-violence au quotidien. En effet, Mayol (1994 : 27) souligne que « L'écart transgressif possède du reste un éventail très large de possibilités : il peut s'agir des mini-transgressions, par rapport au continuum quotidien, qu'est le vêtement d'une femme qui s'est « habillée pour sortir » un soir (« Elle s'est mise sur son trente et un »; « Vous êtes bien belle ce soir »), ou bien, à l'opposé, la désarticulation complète des codes de la reconnaissance que représente le

réelles ou symboliques, qui ont un impact au niveau de l'espace de la maisonnée. Même si, directement ou indirectement, les agirs contraignants du politique concernent ces deux espaces, au niveau public, ils ont un plus grand impact dû à la limitation des actions directes de l'individu pour exercer un pouvoir et les contrer. Ces obstacles sont de l'ordre structurel et systémique et sont imposés par la société de réception qui favorise ou non l'inclusion à part entière des femmes et des hommes immigrants. De là surgissent les oppositions entre les groupes minoritaires et les groupes majoritaires en rendant possible la présence de sous-groupes aux discours et pratiques antagoniques ou en conflits qui alimentent les échanges « racisants » au quotidien (Renaud, Germain et Leloup, 2004) liés à la couleur de la peau, à l'accent ou autres irritants entraînant la souffrance (Rousseau et Drapeau, 2002; Anderson et Simon, 2001) et qui ont un impact sur les comportements et la santé des immigrants.

En relation au groupe, la difficulté de s'insérer sur le marché du travail ou de participer dans les secteurs économiques dévalués peut signifier que certains immigrants se confinent dans des quartiers qui renferment des « poches » de pauvreté (Meintel, 1997; Bibeau, Chan-Yip, Lock, Rousseau, Sterlin et Fleury, 1992). Ceci est révélateur aussi du fait qu'être membre d'un groupe social devient à la longue une prise de position individuelle, consciente ou non, face à des tiers (État, gouvernement, institution, travail...) qui servent à définir le « Nous » et à le dissocier du « Eux ». Ces différents obstacles pour appartenir à un quartier, entrer sur le marché du travail ou s'introduire dans d'autres champs du social ont aussi un impact sur le noyau familial, dont la dynamique se voit altérée, et sur la reconstruction des rôles à l'intérieur du couple. En effet, les hommes (Rojas-Viger, 2004a; Bibeau, Chan-Yip, Lock, Rousseau, Sterlin et Fleury, 1992) peuvent cumuler plusieurs emplois, en tant que pourvoyeurs⁹, afin de répondre aux besoins de leur famille, avec la conséquence d'être moins présents en tant que chefs de famille et de voir leur autorité questionnée par les enfants. Et lorsque la femme devient pourvoyeuse et que le conjoint est sans emploi, cela provoque une inversion de leurs responsabilités et mène très souvent à des tensions entre eux, et parfois à l'accentuation ou à l'apparition de la violence conjugale.

Ces différents constats autorisent à établir des liens entre la structure sociale, la maisonnée et l'individu. Concrètement, les entraves sociétales qui surviennent à différents moments de l'insertion des immigrants et qui ont un caractère structurel et systémique deviennent à leur tour des facteurs fragilisants qui augmentent le stress propre au processus d'adaptation avec un impact sur la dynamique familiale dans la maisonnée. Celle-ci étant le carrefour et le réceptacle de toutes les contraintes vécues à l'extérieur (Labrecque, 2001), elle peut devenir la scène où se traduit paradoxalement le renforcement des liens dans le couple ou à l'inverse, le lieu de tensions pouvant dégénérer en agressions et violence. Cet argument a permis de tisser une toile de fond où s'ébauchent diverses passerelles d'analyse et d'interprétation de l'impact du vécu social dans la sphère publique postmigratoire sur le privé et sur le vécu intime des immigrants, là où peut éclater la violence conjugale dans laquelle les enfants et les femmes sont les grands perdants.

tapage nocturne d'un alcoolique. Bref, le corps, dans la rue, est toujours accompagné d'une science de la représentation du corps dont le code est plus ou moins, mais suffisamment, connu de tous les usagers et que je désignerai du mot qui lui est le plus adéquat : la *convenance* ». Donc, le fait d'immigrer expose la personne à ne pas suivre « la convenance » et à vivre, de plus, des actes et des gestes de discrimination et de « racisation » : microviolences ou violence franche.

⁹ Le rôle de pourvoyeur est encore, dans certaines sociétés, le propre de l'homme dans la mesure où la femme a moins de chance de s'incorporer au marché du travail ou parce qu'il n'existe pas d'équité salariale et que son travail à la maison n'est pas reconnu comme tel.

1.2 ENTRE LES FACTEURS DE VULNÉRABILISATION LIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES AGIRS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS RENCONTRÉS DANS LA SOCIÉTÉ RÉCEPTRICE

Au Canada comme au Québec, il y a eu depuis 1970, en plein essor du mouvement féministe, des groupes militants, comme les maisons de transition (centre d'hébergement), avec de grandes préoccupations à protéger les femmes victimes de violence conjugale et à réduire la possibilité de voir cette situation se perpétuer. Cependant, la spécificité des immigrantes tarde à être reconnue malgré la sensibilité montrée dans le travail de MacLeod (1980 : 68) en rapport à la langue comme un des aspects importants de l'établissement des liens sociaux : « Des cours dispensés dans leur langue maternelle devraient être offerts aux immigrants, ainsi qu'aux autochtones du Canada ». Mais les besoins sont multiples et urgents et des femmes, elles-mêmes issues de plusieurs groupes ethnoculturels, se réunissent pour échanger sur le vécu des immigrantes et sur les facteurs qui entourent la violence conjugale (Maison Flora Tristan, 1989). De là, naissent des centres d'hébergement, tels que Transit 24 en 1988, Secours aux femmes en 1983 et la Maison Flora Tristan en 1986. Mais, c'est seulement en 1995 que s'annonce, dans *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, Dépister, Contrer la violence conjugale*, du Gouvernement du Québec qui vise à enrayer ce fléau sociétal, un engagement spécifique en regard de la situation des immigrantes et des femmes issues des groupes culturels minoritaires.

Par ailleurs, c'est au cours des années 1997-1998 que la Table de concertation en matière de violence conjugale de Montréal¹⁰, avec le projet *Prévention de la récurrence de la violence faite aux femmes*, déjà sensible aux problèmes liés à l'immigration, s'ouvre aux besoins des groupes ethnoculturels et se donne comme priorité de rendre accessibles les services aux groupes ethnoculturels en établissant un partenariat entre les organismes travaillant auprès de ces groupes et ceux du réseau existant en matière de violence conjugale. Pour leur part, les groupes ethniques qui y participent cherchent à multiplier les activités d'information et de collaboration pour améliorer l'accessibilité et l'adéquation des services sociaux et de santé pour les personnes issues des minorités. On observe toutefois que certaines immigrantes sont, à différents moments du processus d'insertion, plus vulnérables à la violence dans l'espace de la maisonnée. Les facteurs en cause (Bibeau *et al.*, 1992; Gouvernement du Québec, 1995; MacLeod 1980; Rapport du Groupe chargé d'étudier les problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés au Canada 1988) sont de deux ordres. L'un, contextuel et social, tel que la catégorie d'immigration (parrainées, réfugiées) dans laquelle elles ont été acceptées, la déqualification, la non-reconnaissance des diplômes et de l'expertise de travail, la conjoncture socio-économique adverse au moment de leur arrivée et les rapports inégaux du partage de pouvoir entre la femme et l'homme, qui les défavorisent dans la négociation de leurs relations, en plus des préjugés, de la discrimination et des comportements « racisants » de la société réceptrice à leur égard. L'autre est de l'ordre personnel, tel la non-maîtrise de la langue, une faible scolarité et les difficultés individuelles liées au processus d'adaptation. En effet, quand la violence conjugale est présente, elle se contextualise à l'intérieur des impératifs de l'adaptation culturelle et identitaire où se re-structure l'être et se redéfinissent les rôles et les statuts sociaux (Gallisot, 1987; Le Breton, 1998; Meintel, 1991 et 1984; Oriol, 1979) de même que les comportements des femmes et des hommes, face aux nouvelles exigences de la vie et aux valeurs collectives qui prévalent dans la nouvelle société.

¹⁰ La Table de concertation en matière de violence conjugale de Montréal a été mise sur pied en 1986 pour développer de meilleures solutions (Rondeau, Sirois, Cantin et Roy, 2001). En 1998, la Table a reçu des fonds de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal et elle décida d'initier des projets pour les groupes ethnoculturels et les enfants exposés à la violence.

Les différents changements auxquels sont soumis les immigrants sont sources de stress et peuvent menacer l'équilibre de l'individu et de la dynamique familiale, et éventuellement mener le couple à des situations de souffrance extrême, de carence affective, de violence et de désintégration familiale. Cet ensemble de faits peut paradoxalement intensifier leur capacité de décision et engendrer un nouvel équilibre ou accentuer la dépendance affective des femmes à l'égard de leur partenaire, entraînant souvent des rapports de pouvoir (Foucault, 1984a et 1984b) caractérisés par l'oppression, la domination, la soumission ou l'assujettissement. Inévitablement, si l'insécurité des hommes prend place et l'assurance s'accroît chez les femmes, cela pousse les conjoints à réexaminer leurs ententes conjugales dans une atmosphère conflictuelle (Bibeau, 2004) qui augmente le stress d'adaptation et peut conduire à des actes de violence inconnus auparavant ou qui ont pris racine dans le contexte prémigratoire. De nouveaux risques s'ajoutent quand les femmes sont isolées ou vivent des pressions de la part de la communauté pour ne pas briser le couple ni déshonorer leur famille, ou lorsqu'elles ont peur de l'intervention de la police ou des tribunaux ou d'être déportées, ou encore quand elles méconnaissent les lois et les ressources ou quand l'accessibilité et l'adéquation des services existants ne répondent pas à leurs besoins et que, par surcroît, les personnes qui y travaillent ont parfois des attitudes violentes à leur égard.

1.3 RÉPONSES PROMOTIONNELLES ET PRÉVENTIVES POUR CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE EN CONTEXTE MIGRATOIRE

Comme il a été mentionné auparavant, déjà dans les années 1980 et grâce aux initiatives de femmes issues de diverses cultures, plusieurs organismes communautaires ont été créés dans la cité pluriethnique montréalaise, dont le Centre d'hébergement pour immigrantes victimes de violence conjugale « Maison Flora Tristan » (Rojas-Viger, 1996). Avec un financement restreint de l'État et pionniers dans ce type d'intervention, ces établissements se sont fixé comme but de répondre aux besoins des femmes violentées, en améliorant l'accessibilité et l'adéquation culturelle de ces services. Ils utilisent différentes approches : féministe, psycho-sociale et communautaire. Leurs interventions s'adressent aux femmes et à leurs enfants qui sont accueillis pendant l'hébergement en tant que famille. De plus, sensibles au contexte migratoire, et dans un souci promotionnel pour inscrire la situation de violence dans les politiques sociales et les décisions collectives, les intervenantes ont fait connaître certaines problématiques spécifiques en lien avec la catégorie de parrainées¹¹ qui expose les femmes à des situations de violence (Groupe de travail sur les femmes immigrantes et la violence conjugale, 1997). En effet, celles-ci demeurent sous l'emprise économique et émotionnelle du parrain (en général le conjoint) et sont ainsi facilement exposées à des relations de domination. Après un fort travail de concertation avec les groupes québécois, ces actions à caractère promotionnel ont eu des répercussions et ont fait changer la Loi sur l'Immigration pour diminuer la période de parrainage de dix à trois ans quand il s'agit d'une épouse ou d'un époux. De plus, les intervenantes, elles-mêmes issues de l'immigration et qui parlaient la langue des femmes ou étaient de la même origine des demandeuses de services, ont pu répondre aux besoins de ces dernières en toute connaissance des codes culturels.

¹¹ La lutte entreprise par les intervenantes de la Maison Flora Tristan pour contrer la violence conjugale est passée par de vrais processus de promotion à travers une campagne d'éducation sur la situation des femmes parrainées. À cet effet, elles ont produit en 1992 une vidéo intitulée « Comme en captivité ». En 1993, lors d'une rencontre à Montréal (Landry, 1994 : 30), « près de 150 intervenantes auprès des femmes immigrantes ont recommandé que le parrainage soit abaissé de 10 ans à 3 ans et que soient mis en place des moyens pour contrer les effets pervers » de la Loi. Les revendications amenées dans la Marche du Pain et des Roses du 26 mai 1995, en plus de la lutte contre la pauvreté et autres types de discrimination faite aux femmes, réclamaient la réduction des années de parrainage des femmes immigrantes. Sous ces pressions, il y a eu un gain : les femmes parrainées par leur mari (Fédération des femmes du Québec, 2001) ne le sont désormais que pour 3 ans et elles ont de plus accès aux programmes sociaux pour les femmes victimes de violence conjugale et familiale.

Parallèlement, dans les années 1990, se sont créées des interventions novatrices à l'intérieur du réseau institutionnel des services de santé afin de contrer, entre autres, les problèmes psychiques dus aux traumatismes produits dans des contextes pré et postmigratoires de violence (climat de terreur, torture, viol, disparition, mort... discrimination, racisme, exclusion), adoptant en clinique le modèle de l'ethnopsychiatrie. Celui-ci repose sur les principes complémentaires de la psychanalyse et de l'anthropologie qui développent la compréhension des problèmes socio-sanitaires, comme la violence conjugale, en lien avec la logique explicative de la vision cosmocentrique d'être dans le monde face à la vision anthropocentrique¹² et de la conception culturelle de la santé et de la maladie qui en découle. De façon créatrice, ce type d'intervention prépare l'intervenant-e à *se décentrer* et à accepter le processus de la santé-maladie et le mode d'être, de penser et d'agir façonné par la culture d'origine (Nathan, 1991). Ce type d'intervention permet à la personne et à son réseau familial d'exprimer dans leur langue maternelle leurs souffrances liées à la violence pré et postmigratoire, selon leur singularité façonnée par la complexité socio-culturelle du lieu d'origine qui est en transformation dans le contexte migratoire.

De par leur conception, les façons d'intervenir, autant au niveau communautaire que clinique, sont aussi ouvertes à des activités de prévention et de promotion de la santé, mais peu de recherches rendent compte de ces acquis. Dans la pratique, la promotion suppose un équilibre dynamique entre les compétences individuelles, les ressources fondamentales comme le travail, le logement, la nourriture, l'accès socio-culturel aux services d'éducation et de santé et enfin le statut économique et social de toute personne immigrante pour participer à la vie de la société dans des conditions leur offrant l'information et les sensibilisant à la violence conjugale. Les conditions favorables et respectueuses de cet équilibre peuvent stimuler non seulement la non-violence sinon aussi un processus harmonieux d'insertion à la nouvelle société. En effet, comme dans la perspective écologique, une telle orientation peut entraîner des changements à de multiples niveaux, c'est-à-dire chez les femmes elles-mêmes, leur conjoint et leur famille, chez les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux et chez les intervenants-es à l'intérieur du réseau institutionnel et communautaire.

Depuis 1995, le contexte politico-idéologique pour amener les programmes de promotion et de prévention est favorisé par la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*¹³ où l'on reconnaît la vulnérabilité à la violence conjugale, pour une partie des femmes immigrantes, et les mesures d'intervention en prévention, comme l'information et l'adaptation des services aux réalités et aux besoins de ces femmes. Cette politique souligne aussi que les intervenants-es ne reçoivent pas la formation nécessaire pour les habiliter à intervenir en contexte migratoire. Cependant, peu de mesures ont été employées pour y remédier comme le reconnaît le *Plan d'action en matière de violence conjugale 2004-2007* (Gouvernement du Québec). Pour redresser la situation, l'État s'engage à offrir l'information aux immigrants pendant leurs cours de francisation donnés à

¹² Les études anthropologiques sur les sociétés et sur la position de l'homme face au cosmos montrent deux perspectives. L'une cosmocentrique où le corps est « ouvert » et est perçu comme en continuité avec l'environnement et le cosmos. Dans la société péruvienne, par exemple (Rojas-Viger, 2004 : 14, note 28), cette vision est encore conservée dans certaines régions des Andes, où l'on parle le *quechua* et l'*aymara*, et dans certains groupes ethniques de l'Amazonie, comme les *shipibos*. L'autre perspective est l'anthropocentrisme où la conception du monde est « centrée » sur le corps même de l'humain et est perçue à partir de l'individu, comme dans les sociétés occidentales.

¹³ La *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (Gouvernement du Québec, 1995) repose sur neuf principes directeurs : « toute forme de violence est inacceptable et doit être dénoncée; la promotion du respect des personnes et de leurs différences; l'élimination de la violence conjugale par l'établissement de rapports égalitaires entre les sexes; la violence conjugale est criminelle et est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir; la sécurité et la protection des femmes et des enfants est une priorité d'intervention; l'intervention doit être basée sur le respect de l'autonomie et favoriser la reprise de contrôle dans leur vie; et les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents et l'intervention doit viser à leur faire reconnaître et assumer leur responsabilité ».

l'intérieur des autres programmes, comme l'employabilité, offerts par les organismes communautaires qui sont soutenus financièrement pour travailler avec cette population. Ce plan d'action gouvernemental s'appuie aussi sur le *Plan d'action : Des valeurs partagées, des intérêts communs* du Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration : MRCI (2004) qui poursuit l'objectif de prévenir et de contrer la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel subies par des femmes issues de groupes culturels minoritaires. Les moyens prévus pour concrétiser le plan d'action sont : 1. Appuyer financièrement les organismes du milieu qui sensibilisent les personnes immigrantes à leurs droits et aux ressources existantes; 2. Sensibiliser les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux aux difficultés spécifiques et aux valeurs à promouvoir auprès des gens des autres cultures; 3. Favoriser, auprès des jeunes appartenant à des groupes culturels, l'élaboration d'un programme de prévention de la violence conjugale adapté à leurs valeurs, à leurs traditions et à leurs croyances ainsi qu'à celles de la société réceptrice; 4. Documenter la situation des personnes immigrantes en matière de violence conjugale. C'est dans ce contexte où les politiques favorisent l'émergence de pratiques novatrices que se situent le but et les objectifs de notre recherche.

Chapitre 2 : Méthodologie

La méthodologie utilisée dans la recherche postdoctorale auprès des intervenants-es des réseaux institutionnel et communautaire est décrite de façon détaillée et est complétée par des aspects considérés comme importants dans la recherche de Rondeau, Rojas-Viger et Bizot (2006) pour fin de comparaison et de complémentarité avec les récits des femmes immigrantes.

2.1 TYPE D'ÉTUDE

Cette recherche postdoctorale est qualitative et exploratoire. Elle utilise l'approche ethnographique afin de mettre de l'avant la culture des immigrants et les changements qu'elle subit au contact de la société québécoise. Cette approche est à la fois « expérience et méthode » et permet de combiner les perspectives de l'ethnohistoire et de l'ethnologie¹⁴. D'une part, à travers l'ethnohistoire, j'essaie d'appréhender l'impact des événements de la mondialisation au sein de la société québécoise pour documenter les changements socio-culturels vécus par les immigrants et les réfugiés acceptés sur son territoire de façon à cibler les facteurs fragilisants ou protecteurs de la violence conjugale. Une telle démarche montre comment les individus ou les groupes d'immigrants vivent quotidiennement dans des réalités qui, de plus en plus, sont subordonnées à la complexité de la société moderne réceptrice et qui peuvent les exposer à vivre des situations de violence structurelle. Je prétends ainsi préciser l'impact du vécu des immigrants dans la sphère publique sur l'apparition de la violence conjugale dans la maisonnée. D'autre part, l'ethnologie, à travers l'observation participante surtout, et à travers des entretiens informels avec des individus et des groupes, m'a appris à reconnaître les sens que les gens donnaient aux faits liés à la violence structurelle politico-économique et socio-culturelle au quotidien et leur impact sur les conditions de vie des immigrants. La complémentarité de ces perspectives méthodologiques est un atout car l'observation sert à comprendre les rapports sociaux tels qu'exercés dans la pratique, alors que les récits des femmes rencontrées dans les groupes de discussion ainsi que ceux obtenus dans les entrevues des intervenants-es comme informateurs-clés, font émerger le sens qui est attribué à la violence conjugale en contexte migratoire et les réponses données par les services sociaux et de santé et par les organismes communautaires.

Ces multiples réalités observées m'ont permis d'entrer en contact avec le vif du concept de la « chaîne de la violence » du document de Fortin et Gravel (1995 : 33). Je peux affirmer ainsi que la femme est exposée à être soumise non seulement aux « comportements directs de contrôle et de domination exercés par les hommes sur les femmes, ces dernières sont également victimes de violences structurelles : la pauvreté qui touche un grand nombre de femmes, leur dépendance économique, les iniquités qu'elles subissent en emploi, le contrôle médical sur leur corps et les restrictions au droit de choisir librement leur maternité ». À tout cela, on doit ajouter les contextes, situations et conditions de vie auxquelles sont potentiellement soumises les femmes immigrantes, surtout lors de leur arrivée.

Les organismes communautaires et institutionnels ont été contactés afin d'obtenir l'information sur les services donnés à la population immigrante, les types de services les plus fréquemment sollicités,

¹⁴ L'ethnologie est, selon Grawitz (1994 : 156), « une discipline scientifique visant à généraliser et à théoriser à partir de matériaux bruts fournis par l'ethnographie ». L'ethnographie est « l'étude descriptive de civilisations particulières ». Les deux disciplines appartiennent à l'anthropologie (Grawitz, 1994 : 20) qui est « l'étude de l'homme dans sa totalité ».

les offres de consultations, les problèmes entourant la violence conjugale et autres. Finalement, j'ai demandé que les intervenants participent à la recherche. Aucune occasion n'a été négligée pour m'informer sur leur travail d'intervention : revues de la littérature, assistance à des réunions scientifiques, échanges avec des intervenants et des chercheurs en matière de violence conjugale. La prise de notes, pendant des rencontres ou après les entretiens informels, m'a permis d'accumuler un contenu substantiel de données. Cela m'a aussi fourni l'occasion de préciser le but et les objectifs annoncés dans l'introduction de cette partie du présent rapport de recherche et d'esquisser la question des instruments de mesure pour les entrevues auprès des intervenants. Le tout a été bonifié par des comptes-rendus d'événements, commentaires, analyses et critiques qui ont donné un sens aux informations recueillies directement auprès de mes interlocuteurs.

En relation que l'étude qualitative réalisée de manière conjointe entre ACCÉSSS et le CRI-VIFF (septembre 2005 à février 2006), qui a compté sur la participation de quatre groupes culturels, hommes et femmes (arabophone, haïtien, latino-américain et vietnamien), où mon implication de chercheuse s'est accomplie auprès des femmes. Chacun des groupes ethniques, séparément, a participé à un groupe d'entretien pour évaluer la vidéo utilisée comme matériel pédagogique dans le but d'informer et de sensibiliser à la violence conjugale en contexte migratoire québécois. À partir des résultats, on a choisi certains récits de ces femmes pour les comparer à celui des intervenants, concernant les thèmes de la recherche postdoctorale, à travers les prismes non seulement de l'intervention curative mais aussi de la promotion et de la prévention.

2.2 INSTRUMENTS DE MESURE

Tel que mentionné précédemment, la recherche postdoctorale a deux volets. Le **premier volet**, le principal, se centre sur les interviews des intervenants des réseaux institutionnel et communautaire. Pour cela, une grille avec un questionnaire semi-structuré composé de questions ouvertes a été développée pour la collecte des données. Elle a été appliquée dans les entrevues auprès des intervenants qui offrent des services dans les deux types de réseaux choisis. Les thèmes sélectionnés sont l'*historique* et le *contenu* des programmes de promotion et de prévention utilisés par chacune des institutions ciblées et à partir desquels on peut retracer leur application au niveau des pratiques d'intervention pour contrer la violence conjugale et l'appui qu'offre la direction. Il s'agit aussi, bien entendu, des perceptions en relation aux interventions pour contrer la violence en contexte migratoire.

Le **second volet** correspond à la recherche d'ACCÉSSS et du CRI-VIFF (Rondeau, Rojas-Viger et Bizot, 2006). Les instruments de mesure utilisés ont été un questionnaire socio-démographique avec quatorze questions fermées et une grille comportant six questions avec des sous-questions ouvertes afin d'évaluer, à travers des groupes de discussion, la qualité d'une vidéo qui présentait une pièce de théâtre créée pour informer et sensibiliser la population immigrante (femmes et hommes) à la violence conjugale. Ont participé à cette recherche trente femmes et trente hommes provenant de l'Amérique latine, du monde arabophone, d'Haïti et du Viêt-nam. Pour l'analyse de la présente recherche, seulement quelques témoignages de femmes ont été retenus afin de valider les perceptions des intervenants¹⁵.

¹⁵ Pour de plus amples précisions, il est recommandé de consulter le rapport de cette recherche.

2.3 COMPOSITION DE LA POPULATION ÉTUDIÉE ET PROCÉDURE POUR LA COLLECTE DES DONNÉES

Le recrutement de la population, pour le premier volet des réseaux institutionnel et communautaire s'est amorcé en septembre 2005. En décembre de la même année, s'initiaient les entrevues qui se sont terminées en février 2006. La sélection des institutions a été faite selon la présence plus ou moins importante des populations immigrantes dans un quartier où il y a des services qui leur sont offerts selon des approches innovatrices d'intervention en contexte migratoire.

La population cible est constituée de deux groupes. Le premier correspond à **cinq services du réseau institutionnel** qui utilisent, dans leurs interventions cliniques, une approche transculturelle : deux hôpitaux, deux Centres locaux de services communautaires (CLSC) et une Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Ont été interviewés : deux hommes médecins, eux-mêmes immigrants, âgés de plus de cinquante ans, détenant une expérience d'à peu près vingt ans auprès de la population immigrante ; les trois autres sont des femmes dans la cinquantaine possédant une moyenne de dix-huit ans de travail auprès des immigrants. L'une est médecin, une autre, travailleuse sociale et la troisième est criminologue. Une seule est québécoise dite « de souche ». Tous pratiquent l'intervention clinique individuelle ou familiale dans une approche de prévention secondaire ou tertiaire. Le deuxième groupe est formé de **cinq organisations communautaires** : un centre d'hébergement, un centre de femmes et trois organismes pour immigrants qui répondent, entre autres, aux besoins de ceux-ci surtout à leur arrivée. Tous les intervenants rencontrés en entrevue sont immigrants eux-mêmes, dans la cinquantaine ou plus, travaillant en moyenne depuis dix-neuf ans dans ces établissements. Quatre d'entre eux sont des femmes. Leur intervention, à l'exception de celle du centre d'hébergement, touche surtout la prévention primaire (information et sensibilisation) en matière de violence conjugale en plus d'interventions ponctuelles quand les femmes consultent pour la violence.

Les entrevues face à face, après un bref entretien téléphonique d'acceptation, ont duré en moyenne une heure et quart dans des endroits choisis par les informateurs-clés qui ont démontré beaucoup de générosité et de confiance. Tous ont accepté d'être enregistrés. Les normes éthiques habituelles ont été appliquées. Le consentement des informateurs-clés qui ont participé fut donné à titre personnel et non comme porte-parole de leur institution respective. La confidentialité et l'anonymat ont été respectés. De manière ponctuelle, et en relation à l'objectif de l'étude, soulignons que la procédure pour le traitement des données a été la même et certains récits des femmes, qui participent aux groupes de discussion, ont été retenus pour leur pertinence afin de les comparer avec ceux des intervenants.

2.4 ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse des données de cette recherche qualitative, avec ces deux volets, s'est initiée après avoir prêté une attention spéciale à l'attribution de noms fictifs pour ainsi respecter l'anonymat. Les enregistrements ont été écoutés attentivement et les transcriptions se sont réalisées de façon minutieuse. Autant ces données que les notes écrites dans les cahiers de bord ont été pré-analysées suite à une lecture visant à m'imprégner du contenu. Cette démarche a conduit à l'élaboration des fiches-résumés et s'est poursuivie par « la lecture des données, la relecture et la re-relecture » de ces mêmes fiches, comme le suggère Deslauriers (1991), pour ainsi arriver à trouver et préciser leur « sens ». Puis elles ont été comparées aux observations notées pendant les entretiens pour mieux saisir le sens du récit.

L'examen de chaque entretien s'est poursuivi pour en découper les thèmes et les sous-thèmes, et coder les noyaux de sens. Cela a permis de comparer diverses thématiques qui émergent des récits des dix informateurs-clés et de détecter les éléments communs et ceux qui en diffèrent selon les institutions. À travers ces étapes, il est possible de reconstruire une réalité au-delà de celle des participants à l'étude et produire ainsi une synthèse explicative des informations recueillies dans le but de réaliser des comparaisons inter-institutionnelles. Finalement, pour illustrer les thèmes, on a conclu avec une comparaison entre les récits des dix intervenants en tant qu'informateurs-clés et ceux de quelques-unes des trente femmes qui ont participé aux groupes de discussion, lesquels avaient déjà été soumis à une analyse de contenu et de leur pertinence.

Chapitre 3 : Résultats et discussion

La présente étude est centrée sur les thèmes principaux en lien avec les objectifs tracés dans la recherche postdoctorale. D'autres sujets ont été abordés par les intervenants et ils pourront éventuellement faire l'objet d'autres écrits. Un premier résultat est la qualité du dialogue qui a émergé durant les entrevues groupales réalisées dans un climat de confiance entraînant une qualité de l'information. Elle a été rendue possible, effectivement, grâce à la prémisse qui a guidé l'étude c'est-à-dire, donner la parole aux informateurs-clés en matière de violence conjugale : les intervenants du réseau institutionnel et ceux des organismes communautaires, mais aussi les femmes immigrantes elles-mêmes. Ainsi, on a laissé la place à leur récit en leur permettant de se positionner en tant qu'individus-personnes (acteur, agent, sujet, self) au carrefour¹⁶ de leur corporalité, de leur subjectivité, de leur conscience de soi et de leur identité narrative. Raconter, selon Ricoeur (1990 : 174), consiste à « dire qui a fait quoi, pourquoi et comment, en étalant dans le temps la connexion entre ces points de vue ». À l'intérieur du processus dialogique, progressivement, la connaissance sur l'AUTRE et sur SOI émerge. Donc, une nouvelle occasion d'être confrontée à l'altérité socio-culturelle dans la rencontre avec un AUTRE, en ouvrant la possibilité de mieux connaître l'altérité multiple qui nous habite incluant la violence qui est latente en tout être humain, comme le montrent les récits des intervenants et des femmes qui ont participé à l'étude.

3.1 CONSTATS GÉNÉRAUX À PROPOS DES INTERVENTIONS

Les dix intervenants qui ont participé à l'étude soulignent que les données disponibles ne permettent pas d'affirmer que les immigrantes subissent plus ou moins de violence que les autres femmes, et que le phénomène est plus complexe. En effet, même si chaque société développe des moyens pour la réduire et empêcher sa reproduction, il y a différentes manières de la percevoir, de rétablir le rapport entre les conjoints et d'apporter une réponse pour prévenir la violence entre eux. Cela peut expliquer l'étonnement des immigrants, à leur arrivée, de constater l'importance accordée à cette question et le nombre de politiques et de mesures policières et juridiques mises en place par la société québécoise suite aux revendications des mouvements féministes. Ces mesures favorisent les interventions surtout auprès de la femme et non auprès du couple, ni de la famille, mais depuis un certain temps et de façon marginale un peu auprès des hommes. Cela laisse de côté le fait que l'immigration soit généralement un projet familial et que celui-ci soit encouragé par la politique d'immigration. Le récit d'une intervenante l'explique.

Quand une femme immigrante est mariée, elle a une valeur de la famille qui est très importante. Ça veut dire que la famille pour elle, c'est fondamental [...]

Patty, intervenante communautaire

¹⁶ Sans entrer dans les détails, je reprends une proposition de Rojas-Viger (2004) pour essayer d'illustrer la validité des récits des femmes et des intervenants. Le moment, par exemple, de parler du genre, de l'âge, des années investies dans les études, dans le travail ou dans l'expérience d'intervention en rapport à la violence, est déjà éloquent pour mettre de l'avant l'expérience vécue par le corps individuel (créateur de sens à partir du récit des faits expérimentiels) en tant que médiateur du monde et du social. Médiatisée à travers cette incontournable réalité corporelle, la subjectivité est présente comme le résultat d'un procédé d'intériorisation des pratiques, des perceptions, des affections, des émotions. Le fait de pouvoir communiquer tout ça avec autrui permet l'autoréflexion, la formation et la consolidation de la conscience de soi, pour distinguer et repérer l'individu-personne (« je », la femme ou l'intervenant-e) qui parle, à qui l'on parle (« tu », le ou la chercheur-e) et de qui l'on parle (« elle ou il », la femme violentée, l'intervenant-e et sa pratique). Ainsi le récit transmet-il le contenu, une idée, une perception du vécu qui donne une place pour raconter ses expériences autour de la violence, soit comme être souffrant soit comme intervenant.

Une telle position sur l'importance réelle ou symbolique de la famille est reconnue aussi par les femmes participantes aux groupes de discussion qui soulignent la nécessité de la préserver en cherchant comment faire pour aider les hommes à diminuer leurs comportements agressifs et violents.

Les deux [membres du couple] sont stressés. Chacun a des pressions, mais d'ordre différent. L'élément commun est [leur] perte de valeur quand leurs études sont dévaluées. C'est précisément cela qui a touché la mentalité des hommes. Au niveau de l'identité masculine, pour lui [...] le stress est difficile à gérer. Ils avaient été encadrés pour vivre en équilibre dans leur lieu d'origine, mais ici tout se brise et le couple entre dans un chaos total...

Michèle, femme haïtienne

Par ailleurs, tous les intervenants sont d'accord pour reconnaître que les femmes venues d'ailleurs sont soumises aux mêmes contraintes que leurs congénères nées au Québec, dû à l'inégalité des sexes qui persiste ainsi qu'à la question du pouvoir et du contrôle exercés sur elles par leur conjoint, malgré les progrès réalisés dans ce domaine pour contrer ces situations. Mais de manière unanime, tous admettent que les immigrantes sont exposées à des situations spécifiques qui les vulnérabilisent davantage telles leur statut d'immigrante lié à la catégorie accordée par l'immigration (cas des parrainées et des réfugiées), les changements de vie, de codes culturels, de valeurs, de normes et de croyances où le rôle de l'homme et celui de la femme sont en transformation. Tous les intervenants se sont aussi prononcés sur le fait que la problématique agressive et violente est particulièrement reliée aux obstacles à l'insertion sociale et notamment aux entraves à l'accès sur le marché du travail d'un ou des deux membres du couple. Cette situation est conditionnée, dès leur arrivée, par la non-reconnaissance de leurs diplômes et de leurs expertises de travail et par la déqualification. Tous ces événements, circonstances ou situations accroissent le stress d'adaptation et favorisent l'exercice du pouvoir agonique surtout de l'homme sur la famille, au sein de la maisonnée, où la femme peut être victime de violence conjugale comme l'illustrent les propos d'une des intervenantes.

Je pense que toutes les violences sont singulières, comme celles au niveau familial, mais elles sont en lien, comme des vases communicants, avec les violences structurelles. Toujours. Même dans la société québécoise [...] Alors, toute la violence structurelle n'explique pas l'entièreté d'une violence personnelle ou familiale. Il y a toujours une partie qui appartient à la personne ou à la famille [...] De là l'importance de cette idée des vases communicants où plus la violence structurelle est en augmentation, plus les chances sont grandes, surtout chez des individus vulnérables ou dans des familles dysfonctionnelles, d'en arriver à une violence intra-familiale où la violence conjugale est une possibilité.

Céline, intervenante en milieu hospitalier

Les rapports entre les contraintes structurelles et familiales et leur impact sur la façon d'agir des individus au sein de la maisonnée finissent par affaiblir les liens du couple, mais les femmes résistent à briser leur vie de conjoints surtout à cause de la pression de la famille élargie, comme l'illustre ce récit.

La violence éclate avec la migration... et la violence la plus touchante pour moi était quand mon ex-conjoint me disait : « C'est de ta faute. Tu le mérites » ... J'ai été violentée verbalement et psychologiquement sans le savoir [...]. Je suis restée avec lui parce que ma

famille me disait qu'une femme doit garder son mariage et sa famille. Et un jour, il m'a chassée de la maison... J'ai dû divorcer et à ce moment difficile de ma vie, j'ai fait une thérapie durant plus de deux ans et demi.

Alicia, femme latino-américaine

Tous les intervenants sont d'accord pour établir un lien entre l'atmosphère conflictuelle ou violente du couple et la souffrance de tous ses membres. Cependant, selon eux, les hommes ont tendance à ne pas consulter. Au contraire, quand la femme est touchée, elle va demander de l'aide et sa situation peut être dépistée par les services sociaux ou de santé. La symptomatologie manifeste est de l'ordre de la somatisation (mal de tête, fatigue, anxiété, angoisse...) qui peut aller jusqu'au déséquilibre psychique et finalement prendre la forme d'un franc cadre psychiatrique comme la dépression. Et la médication prescrite peut cacher un problème de violence conjugale. Surtout, et cela arrive à une majorité de femmes immigrantes : d'avoir honte et de garder le silence par peur de la police ou d'être la responsable de l'emprisonnement du mari et de priver les enfants de la présence de leur père. Plusieurs fois, les intervenants comme aussi les femmes elles-mêmes reconnaissent que le fait de garder le silence est dû à la pression familiale, comme le constate l'un d'entre eux.

[...] [Les femmes] reconnaissent qu'il y a de la violence, mais elles ne sont pas prêtes du premier coup à briser la famille, le foyer, parce que les liens qui se sont tissés, la construction-même de ces foyers-là, souvent ne dépend pas seulement du couple... Et c'est pourquoi, pour certaines femmes, dans certaines cultures, c'est extrêmement difficile pour elles d'accepter d'aller trop rapidement à la police, à la prison, à la rupture avec la famille. [...] Ça, c'est dans le pays d'origine, et même dans un pays d'accueil... Même après la migration, ces gens-là ne sont pas si libres que cela dans leur décision. Parce qu'on peut être rejeté même à l'extérieur par sa famille, et cela, c'est encore une autre violence qui peut être plus dure que ce qu'elles vivent dans leur propre foyer.

Favio, intervenant en CLSC

Comme les intervenants, les femmes immigrantes interviewées sont conscientes de la gravité de la violence dans leur vie ainsi que des barrières psychosociales et surtout structurelles et culturelles qui les empêchent de se sortir du cercle infernal qui les entoure. De plus, elles reconnaissent qu'exercer la violence n'est pas le propre de l'homme même s'il est le plus souvent le principal acteur dû à la complaisance sociétale qui favorise ce fait et facilite ainsi sa transmission générationnelle, laquelle peut s'accroître pendant le processus migratoire, tel qu'exprimé par une d'entre elles.

L'éducation joue un rôle... Mais le caractère de la violence, ça c'est biologique. Moi, comme je suis incapable de supporter l'injustice, je suis capable de faire aussi de la violence. Donc, l'homme machiste peut être aussi dominé ! Mais, surtout pendant l'immigration, lui, il est fortement touché parce qu'il a perdu sa base d'homme et d'être humain, [perdu] sa façon d'être [qui] lui a été transmise de génération en génération. Tout cela a un enracinement profond... Cela ne se perd pas facilement dans le contexte migratoire... Il y a des hommes avant-gardistes qui ont plus d'ouverture et [qui] s'ouvrent au changement, mais pour la majorité, toutes les nouvelles exigences sont plus difficiles à assumer.

Myriam, femme haïtienne

La valorisation que les immigrants donnent à la famille est reconnue par tous les intervenants mais au moment d'intervenir, les modèles utilisés n'impliquent pas nécessairement tous ses membres. Généralement, la réponse est pour les femmes, et les hommes sont laissés pour compte avec les procédures policières et juridiques. Et même s'il y a une sensibilité pour la souffrance des enfants qui sont « victimes directement ou indirectement » de la violence conjugale, les interventions sont encore inadéquates pour répondre aux besoins de toute la famille. L'approche familiale et systémique n'est pas utilisée, même si la tendance est au changement, comme le décrit un des intervenants.

Je ne sais pas si c'est utile d'illustrer dans ce texte les cas qui sont venus dans nos bureaux, dans différents contextes ou modalités d'intervention. Je t'ai peut-être déjà dit que pendant 7 ou 8 ans, ici, auparavant, au travail, on m'évitait ! ON ÉVITAIT de me consulter pour certains cas avec discussion parce que je m'étais fait l'image « d'un macho qui défend les hommes violents envers leurs femmes et leurs enfants. » Oui ! « Ça ne vaut pas la peine de le consulter parce qu'on sait qu'il va prendre leur défense. » [...] Alors, fréquemment, la travailleuse sociale qui essaie de résoudre le cas en vingt minutes, une demi-heure, pour prendre les informations, les enfants qu'elle a... etc. Cette intervenante conclut en disant : « Madame, c'est très clair : dans notre pays ça ne se fait pas, aucun homme ne doit vous frapper. Vous allez dans un refuge avec vos enfants. La police, au besoin, va vous accompagner. Si ! Je vous encourage à porter une charge contre votre mari, et voici une carte d'un avocat, avec qui nous avons des liens, qui pourra faciliter la demande de divorce ».

César, intervenant en milieu hospitalier et en CLSC

Les intervenants mentionnent que parfois même le concept de violence, qui façonne l'intervention, ne concorde pas avec la perception de la femme d'une culture minoritaire, mais que cela n'est pas nécessairement pris en considération par ceux appelés à traiter cette situation. Cela heurte la possibilité d'une compréhension de la problématique qui entoure les agirs des hommes immigrants et les besoins réels de leur conjointe, comme l'exprime l'une d'entre elles.

Une situation comme la migration, cela est nouveau et cela crée beaucoup de stress chez l'homme. Pour le Vietnamien, c'est normal que dans la période de transition il y ait des scènes de colère, des crises d'agressivité... Mais tout cela est vu par la société québécoise comme de la violence... Quand l'homme trouve un emploi, tout revient à la normale.¹⁷

Kim, femme vietnamienne

Tous les intervenants, autant dans le réseau institutionnel que communautaire, reconnaissent que leurs interventions sont de l'ordre de la prévention secondaire, c'est-à-dire quand la violence est franchement manifeste. Signalons pour le moment qu'ils ont une préoccupation promotionnelle et de prévention primaire, mais que pour introduire des activités concrètes, ils se butent à moult

¹⁷ Après une différenciation entre le conflit de couple, où il existe encore la relation égalitaire et la symétrie entre les partenaires, et la violence, où surviennent la perte de l'égalité et l'asymétrie, Hirigoyen (2005 : 14) décrit comment ces situations touchent la stabilité émotionnelle du couple et celle des enfants. Et elle explique : « C'est la proximité affective qui crée la gravité de cette violence, là où circulent les affects les plus forts peuvent émerger les souffrances les plus intenses. C'est une domination du plus fort sur le plus faible, et, bien évidemment, la femme est culturellement la plus faible ». L'argument de Hirigoyen n'exuse pas la responsabilité de l'auteur de la violence, mais il ouvre la possibilité d'une intervention auprès de lui.

empêchements dans la mesure où ces dernières ne sont pas priorisées dans les pratiques de la clinique et de la gestion de leur établissement.

3.2 POSSIBILITÉS ET ENTRAVES DANS L'INTERVENTION À L'INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

Selon les informateurs-clés, la mission des réseaux institutionnels des services sociaux et de santé, comme les hôpitaux, est de traiter les problèmes plutôt physiques et mentaux que sociaux. L'implantation d'interventions précises pour traiter, contrer ou simplement répondre aux cas de violence conjugale vécue par la population immigrante continue donc de provoquer des résistances à différents paliers de la hiérarchie de ces établissements comme à l'intérieur des différentes équipes. De là, les initiatives novatrices dans le contexte migratoire se font très lentement, comme on peut le lire dans ce récit.

De telle sorte que c'est important qu'on cherche à trouver des solutions équitables à tous les niveaux, niveau parental et niveau des enfants. [... Quand] une famille est en danger, la famille vit une violence, tout le monde est confronté par cette violence-là... même celui qui provoque, qui crée la violence, qui frappe. Alors, comment peut-on aider tout ce monde-là? Par contre, c'est bien sûr que quand on parle de famille immigrante, là il y a un volet essentiel qui entre en ligne de compte, c'est le volet culturel. Est-ce qu'on peut aider une famille québécoise de la même façon qu'une famille marocaine, qu'une famille haïtienne, qu'une famille latino-américaine? Je pense que c'est tout l'apport, en fait, de l'ethnopsychiatrie. [...] Je pense qu'il faut que véritablement les gens [les intervenants] se donnent du temps peut-être pour bien comprendre l'importance de la famille, le mode de fonctionnement des différentes familles, pour pouvoir être efficace dans le cas où il y a violence au sein de cette famille-là, au sein des différentes familles. Donc, c'est dans ce sens qu'il doit y avoir une collaboration entre, par exemple, l'approche dite féministe et l'approche ethnopsychiatrique...

Favio, intervenant en CLSC et dans un hôpital

Même dans le cas des institutions qui ont un certain degré d'ouverture face à la problématique de la violence, comme à la DPJ, les facteurs liés au contexte migratoire sont largement mis de côté. Les cinq intervenants du réseau institutionnel ont des expériences qui rendent compte de cette faiblesse dans la collaboration entre les différentes équipes ou entre les différents paliers de la hiérarchie. Ainsi, les relations professionnelles peuvent devenir tendues et affaiblir le soutien aux intervenants.

Je dirai que le support institutionnel est très partiel. Au niveau de la parole : oui, oui, oui ! Mais au niveau des gestes concrets, la difficulté est énorme. [...] Dans une de mes expériences, la coordinatrice avait une compréhension limitée du problème de la violence. Elle essayait de dire avec ça qu'elle pensait que tout pourrait se solutionner quand elle soulignait que c'est un problème de communication et que les interventions devraient se concentrer sur cette difficulté entre les deux membres du couple. Cependant, toute la problématique autour de l'immigration telle que le facteur systémique, la difficulté d'entrer sur le marché du travail, la question de l'habitation, les problèmes de l'école des enfants, tous ces éléments ont été laissés de côté et il n'y a même pas eu d'ouverture pour pouvoir en discuter. Il y a eu aussi la situation des autres personnes de la hiérarchie de l'Institution qui n'ont jamais donné de priorité aux questions de la violence. [...] Mon hypothèse est

que la violence continue encore à être cachée, c'est encore un tabou. Et parler de la violence pousse à regarder sa propre violence personnelle, à regarder aussi la violence par exemple institutionnelle ou probablement aussi la violence qu'on vit au niveau de la maison.

Mira, intervenante en CLSC

L'importance de la volonté politique dans une organisation pour reconnaître ou non la problématique de la violence conjugale, comme le soulignent Pâquet-Deehy, Rinfret-Raynor et Larouche (1992) dans leur recherche, « demeure le facteur institutionnel le plus important pouvant aider ou nuire à la qualité de l'intervention ». Les cinq professionnels du réseau institutionnel sont conscients de cette réalité surtout en relation aux interventions qu'ils tentent d'innover face à la violence dans le contexte migratoire. Ils ont vécu des expériences de résistance de la part de leurs supérieurs ou de collègues à différents moments de leur travail. Cependant, ils sont convaincus de l'importance de la valeur des approches diverses, de la multidisciplinarité et de la formation d'équipes pluriculturelles. Ce sont des formes d'intervention qui devraient être favorisées dans les institutions de services sociaux et de santé pour mieux répondre à la problématique de la violence conjugale en contexte migratoire.

3.3 PLACE ET LIMITES DE L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

Les cinq intervenants communautaires reconnaissent que la mission de leur organisme leur permet de répondre aux besoins des immigrants en matière de violence conjugale. Tous s'accordent pour admettre l'importance donnée à la famille par les personnes venues d'ailleurs. Ils disent en tenir compte lors de leurs interventions pendant lesquelles ils consacrent un temps d'écoute aux propos de toutes les personnes impliquées incluant ceux des hommes exprimant leur souffrance. La seule exception est celle du centre d'hébergement, dont la vocation est de répondre aux besoins de la femme violentée et de ses enfants. De plus, ils soulignent être confrontés à des interventions au niveau de la prévention secondaire « curative », c'est-à-dire quand la violence conjugale est en cours, mais ils déclarent chercher à centrer leurs actions sur la prévention primaire à l'intérieur des cours de francisation, de recherche d'emploi, de sensibilisation à la vie au Québec... comme le mentionne cette intervenante :

Ce qu'on entend par programme ? Comme je t'ai dit, il y a eu des ateliers et il y a aussi un soutien individuel. Mais un programme, vraiment en profondeur sur la violence conjugale... non. Les ateliers sont beaucoup pour des sensibilisations dans lesquelles on invite tous les gens. Il peut y avoir des hommes ou des femmes qui viennent.

Nancy, intervenante communautaire

Cependant, quand il y a des femmes qui demandent de l'aide parce qu'elles vivent de la violence conjugale, il y a l'intervention individuelle avec des caractéristiques spécifiques, comme il est exprimé dans cet extrait :

Je suis intervenante psychosociale, alors je rencontre les femmes premièrement pour les écouter quand elles viennent en situation de crise ou bien pour faire une déclaration, aussi une intervention plus approfondie quand il s'agit d'un suivi. C'est plutôt rare que je fasse des suivis parce que je travaille habituellement dans le service de première ligne, alors mon rôle c'est d'écouter des personnes puis de les transférer à un lieu ciblé pour qu'elles soient suivies. Quand il s'agit des femmes qui vivent la violence conjugale et qui arrivent dans une

situation d'urgence, qu'on appelle situation de crise, c'est à ces moments-là que moi, je suis là pour dialoguer, pour comprendre bien la situation qu'elles vivent et aussi pour qu'elles puissent comprendre elles-mêmes leur propre situation.

Paty, intervenante communautaire

Les cinq intervenants communautaires ont fait référence à une des entraves majeures qui limitent leur action : le manque de soutien financier permanent non seulement pour réaliser les interventions de prévention secondaire, mais aussi et surtout de prévention primaire.

[La précarité financière] a comme conséquence de diminuer la qualité de l'intervention parce qu'on est restreint dans le temps. Une intervention qui est devenue hyper-superficielle et ainsi les femmes ne sont pas toujours supportées dans ce qu'elles ont besoin. Et nous, même en connaissant les besoins, nous essayons de maximiser nos façons d'intervenir pour donner une réponse adéquate à un contexte où parfois nous sommes confrontées à des aspects dramatiques qui requiert une qualité d'intervention dans un temps plus prolongé, mais on doit arrêter. La qualité de nos services en prend un dur coup. Au lieu de devenir plus qualitatif c'est surtout une affaire quantitative. Ça ne les intéresse pas que nous, nous cherchions une qualité dans l'intervention pour les femmes immigrantes qui ont des besoins pressants. Notre situation est dure à vivre...

Paty, intervenante communautaire

Actuellement, dans le contexte des réformes des services sociaux et de santé, en pleines coupures budgétaires, les services institutionnels et communautaires sacrifient la qualité de l'intervention. Malgré tout, en faisant de grands efforts, les responsables des organismes communautaires trouvent des stratégies pour arriver à obtenir un financement.

Bien, c'est sûr que c'est très complexe, ce n'est pas juste pour les immigrants. C'est-à-dire les subventions sont données à tous les groupes qui travaillent dans la même problématique et avec la même clientèle. Alors, il n'y a pas de distinction entre l'aide aux groupes d'ici et les groupes qui travaillent avec les gens d'ailleurs... C'est sûr que lorsqu'on a commencé à travailler ici, il n'y avait pas beaucoup de groupes d'immigrants qui faisaient ce travail et ça, c'était menaçant, à l'époque... parce qu'on demandait nous aussi d'avoir des droits, on demandait d'avoir un espace, d'avoir un poids, d'avoir aussi une reconnaissance. [...] donc le premier qui arrive, le premier qui est le mieux équipé, c'est le premier qui reçoit le financement. C'est cela la dynamique au niveau du financement des organismes. Donc, tu es comme en compétition avec les autres. Alors, ensuite, il y a tous les rapports sociaux entre organismes. Ces rapports-là sont parfois linéaires, parfois un peu complexes, difficiles parfois, parce que tu viens de prendre une place et tu dois quasiment l'arracher, cette place. Parfois, ça se fait dans des conditions très, très... de conflits. Ça dépend de l'évolution aussi. Ça évolue beaucoup maintenant...

Elssa, intervenante communautaire

Pour se sortir des difficultés financières, les intervenants communautaires affirment développer des stratégies multiples autour des approches féministe (rencontres individuelles et de groupe...), ethnoculturelle (écouter et respecter les différences culturelles dans leur manières de concevoir la violence et dans leur façon de la combattre...), communautaire (inviter des femmes de divers groupes ethnoculturels pour partager, dans un Centre, un café, un dîner, une fête...) et politique (cherchant à développer une tribune où les immigrantes elles-mêmes pourraient témoigner de leur

parcours migratoire, de leurs difficultés et de leurs gains...). Le développement de nouvelles synergies et de solidarité à l'intérieur des organismes se reflète aussi dans les efforts pour établir des liens avec d'autres organismes incluant les groupes plus centrés sur la population dite de souche, ou avec le réseau institutionnel.

3.4 VALORISATION UNANIME POUR DES PROGRAMMES DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

Tous les intervenants, autant ceux des institutions que ceux du communautaire, sont unanimes pour favoriser les activités promotionnelles en matière de violence conjugale. Une telle perspective touche les liens de cette dernière avec la violence structurelle concernant les immigrants. Cela coïncide avec la perception des trente femmes qui ont participé aux entretiens focalisés et qui est illustrée dans ce récit.

Prévenir la violence conjugale doit passer par le niveau des responsables de l'immigration. Ce sont eux qui doivent préparer les futurs immigrants aux difficultés, surtout celles relatives au travail et éviter de faire de fausses promesses aux professionnels qui n'arrivent pas à décrocher un emploi selon leur profession et conforme à leur expertise de travail.

Rocio, femme haïtienne

Cependant, comme il a été décrit par un des intervenants, ce serait trop simpliste d'imputer « l'entière de la violence familiale ou conjugale à [...] la violence structurelle » (Céline, milieu institutionnel). On doit considérer aussi les individus. En effet, il y a une sorte de vases communicants entre les différentes violences et une responsabilité collective et individuelle s'imposent pour la combattre. Pour apprendre à canaliser de façon constructive et non destructrice, la violence qui habite tout être humain, nous devons tous passer nécessairement par un changement de mentalité. De telles prémisses sont déjà mises à exécution dans des activités de certains établissements communautaires où le travail de sensibilisation des hommes qui reçoivent des services passe par un discours qui leur est propre.

« Un vrai macho ne frappe pas sa femme ! » Il faut que ce soit un discours entre hommes pour que ce message-là passe. C'était le sens de certains objectifs qu'on s'était donné, mais très modestement, parce que c'était juste à l'interne, mais quand on a voulu demander des subventions pour aller plus loin, on s'est retrouvé avec l'explication ministérielle comme quoi les groupes de femmes ne seraient pas d'accord si on obtenait une subvention pour faire ce travail-là.

Pierre, intervenant communautaire

Mais aussi, les intervenants manifestent des préoccupations pour mieux transmettre des façons de négocier entre les membres du couple, aux moments d'impasses ou de crises. Une assertion que les femmes immigrantes approuvent, comme le dit l'une d'entre elles.

Je crois que nous devons négocier dans le couple. Changer de rôles. J'exige de mon mari d'être « comme cela ». Pourquoi je l'exige ? Et s'il le fait, je dois me demander pourquoi le fait-il ? Donc, l'important, c'est de négocier même dans le choix de notre nourriture. C'est seulement ainsi qu'on peut créer « un chez-nous ». [...] Mais dans la vie réelle, l'homme et

la femme peuvent devenir le chef selon les circonstances. Pour cela, on doit parler, on doit négocier, on doit s'aider...

Maria, femme latino-américaine

Tous les intervenants reconnaissent, à l'unanimité, qu'un programme de promotion pour contrer la violence en contexte migratoire, en plus d'organiser des actions qui assurent l'alimentation, le logement, doit passer par un projet consciencieux et durable d'employabilité pour les immigrants, par le développement d'espaces de récréation et de détente pour le couple et pour les femmes, les hommes et les enfants, en plus de l'éducation en matière de violence conjugale où leurs codes culturels, comme celui de la société québécoise, seront respectés. D'autre part, ils souhaitent promouvoir des campagnes annuelles, avec les responsables du gouvernement, sur la réelle contribution des immigrants à la démographie, à l'enrichissement économique et socio-culturelle de la société québécoise. Une manière de prévenir des interrelations « racisantes » qui portent atteinte à la santé des immigrants (Rousseau et Drapeau, 2002). Pour garantir la viabilité de ces types de projets, les intervenants signalent que cela doit se faire avec la participation active des immigrants eux-mêmes, femmes et hommes de toutes les générations ainsi que sur un partage des expertises des professionnels de diverses origines culturelles, de diverses disciplines et en collaboration partenariale avec les institutions communautaires et gouvernementales.

Perspectives pour de nouvelles pistes de réflexion ou pour des questions identifiées

L'analyse des résultats de l'étude met en lumière quelques pistes de réflexion et d'action à considérer par les milieux institutionnels et communautaires pour l'élaboration de programmes visant à contrer la violence conjugale chez les femmes immigrantes. D'abord, les différents récits, autant de la part des intervenants que de celle des femmes immigrantes, montrent qu'il y a une préoccupation quant au lien qui existe entre la violence conjugale et la violence structurelle. Ils sont aussi unanimes à penser que pour réduire la violence conjugale de façon significative, les solutions doivent venir plutôt de la société qui devrait se doter de moyens pour répondre aux problèmes de base comme l'employabilité, l'habitation, l'éducation et la récréation, en développant des modèles d'intervention promotionnels et préventifs pour ainsi contrer la violence conjugale en contexte migratoire.

L'étude et la littérature font référence à la violence structurelle en contexte migratoire, donc il sera important de mieux préciser le concept pour déceler en quoi et comment il correspond à la réalité des immigrants. Cela invite, en premier lieu, à préciser théoriquement le rapport au pouvoir qui s'établit entre la structure sociale et les actions de l'individu, lesquelles s'affectent réciproquement dans une responsabilité partagée. Un effort théorique dans cette direction permettra de documenter et de faire les liens entre les différentes formes de violence qui convergent pour façonner l'expérience personnelle. L'intérêt est qu'on puisse cibler les actions promotionnelles et préventives qui concernent la société et celles qui touchent l'individu. Ainsi, on évitera peut-être une approche qui blâme des hommes immigrants, puisque, dans leur volonté de remplir leurs rôles d'autorité, assignés par la culture d'origine, mais fréquemment exercés avec autoritarisme, ils sont parfois pris dans un engrenage qui les amène à être des « bourreaux » dans la maisonnée après avoir été « victimes » de la violence structurelle.

Actuellement, il existe à Montréal, comme le montrent les résultats de la recherche, plusieurs groupes d'intervenants dans les réseaux institutionnel et communautaire qui font preuve de créativité pour mieux répondre à la problématique de la violence conjugale dans le contexte migratoire au-delà des contraintes d'ordre interrelationnel à l'intérieur des établissements ou d'ordre financier comme menace constante à la survie de ces activités. Donc, il y a une riche expérience empirique à systématiser qui peut contribuer activement à l'élaboration de programmes promotionnels et préventifs avec des apports multidisciplinaires et pluriméthodologiques. L'importance de penser à l'élaboration de tels programmes en matière de violence conjugale s'impose. En effet, l'étude montre la diversité des activités développées déjà par les intervenants mais sans qu'il n'existe de plan cohérent qui les supporte. Donc, la difficulté de connaître quelle est la définition des problèmes, d'identifier le niveau préventif où ils se situent et les résultats de ces pratiques, empêche de préciser concrètement les modes d'intervention à réaliser et définir des méthodes et des critères d'évaluation. En effet, dans les activités promues par les intervenants à l'étude, même s'il est possible d'en déduire les valeurs implicites dans leurs interventions, on ne peut pas préciser leur efficacité, ni donc cibler les mesures pour améliorer la situation.

Les interventions en matière de violence conjugale devront être orientées selon la réalité du Québec en tant que société plurielle moderne où cohabitent divers groupes ethnoculturels. Des enjeux éthiques émergent dans le cadre du droit de la personne et des groupes culturellement minoritaires. Ce qui est en jeu, c'est la reconnaissance et les échanges entre citoyens dans le respect des valeurs comme aussi des logiques et des rationalités propres à chaque culture qui cohabite dans un même espace. L'étude a documenté clairement l'importance de la famille qui est fortement valorisée par les

immigrants. La prendre en considération dans l'élaboration d'un programme promotionnel et préventif, en invitant les couples à participer activement à toutes ces étapes, offrirait la garantie de sa validation et de son efficacité. Ainsi ces programmes pourront être centrés sur des engagements collectifs plutôt que sur des responsabilités individuelles, sur la solidarité plutôt que sur l'autonomie sans que les valeurs des cultures minoritaires aillent à l'encontre de celles prônées par la société québécoise. Enfin, une orientation semblable s'ouvre à la communication interculturelle, porteuse d'espoir, pour maintenir en harmonie les liens sociaux entre Québécois qui vivent, de par naissance ou adoption, sur cette terre d'immigration.

Références

- Anderson, L., & Simon, D. (2001). L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionisme symbolique. *Sociologie et Société*, 33(2), 13-27.
- Bibeau, G. (2004). Dix ans de recherche en partenariat en violence conjugale. Colloque de l'Équipe Victoire (CRI-VIFF). *Entre destruction et construction : vectoriser la violence*, le 30 novembre 2004. Drummondville, 10 p.
- Bibeau, G., Chan-Yip, A., Lock, M., Rousseau, C., Sterlin, C., & Fleury, H. (1992). *La santé mentale et ses visages. Un Québec pluriethnique au quotidien*. Comité de la santé mentale au Québec. Québec : Gaëtan Morin, 289 p.
- Breton, R. (1994). « L'appartenance progressive à une société : perspective sur l'intégration socioculturelle des immigrants ». In Ministère des affaires internationales, de l'immigration et des communautés culturelles et Centre d'études ethniques des universités montréalaises, *Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants*. Montréal, 239-252.
- Breton, R. (1990). The Ethnic Group as a Political Resource in Relation to Problems of Incorporation : Perceptions and Attitudes. In R. Breton, W. W. Isajiw, W. E. Kalbach, & J. G. Reitz, *Ethnic Identity and Equality : Varieties of Experience in a Canadian City*. Toronto : University of Toronto Press, 196-255.
- Breton, R. (1983). La communauté ethnique, communauté politique. *Sociologie et Sociétés*, 15(2), 23-37.
- Certeau, M. de (1990). *L'invention du quotidien*. Tome I : Arts de faire. Paris : Gallimard, 350 p.
- Certeau, M. de, Giard, L., & Mayol, P. (1994). *L'invention du quotidien*. Tome II : Habiter, cuisiner. Paris : Gallimard, 416 p.
- Chard, J., Badets, J., & Howatson-Leo, L. (2000). Les femmes immigrantes. In Statistique Canada, *Femmes au Canada 2000. Rapport statistique fondé sur le sexe*. Division des statistiques sociales, du logement et des familles. Ottawa, 201-232.
- Conseil des relations interculturelles (2004). *Au-delà des nombres. Pour une véritable intégration*. Mémoire présenté à la Commission de la culture sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007. Recherche par Roger Mikoba. Montréal : Conseil de relations interculturelles, 49p.
- Cyrułnik, B. (2002). *Un merveilleux malheur*. Paris : Odile Jacob, 218 p.
- Dejours, C. (1998). *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*. Paris : Seuil, 203 p.
- Desjarlais, R., Eisenberg, L., Good, B., & Kleinman, A. (1995). *World Mental Health. Problems and Priorities in Low-Income Countries*. New York : Oxford University Press, 382 p.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal : Chenelière/McGraw-Hill, 142 p.

- Fédération des femmes du Québec (2001). *La marche mondiale des femmes au Québec : Du pain et des roses*. [En ligne] « <http://www.ffq.qc.ca/marchequbec/index.html> » (Consulté le 14 juin 2007).
- Fortin, C., & Gravel, N. (2005). *Le Québec dit non à la violence faite aux femmes*. L'élaboration d'une campagne de communication publique sur la violence faite aux femmes. Document de réflexion. Québec : Service à la condition féminine du ministère de la santé et des services sociaux, 71 p.
- Foucault, M. (1984a). Le pouvoir, comment s'exerce-t-il ? (Essai) In M. Foucault, H. L. Dreyfus, & P. Rabinow. *Un parcours philosophique. Au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*. Paris : Gallimard, 308-321.
- Foucault, M. (1984b). Pourquoi étudier le pouvoir : la question du sujet. (Essai) In M. Foucault, H. L. Dreyfus, & P. Rabinow. *Un parcours philosophique. Au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*. Paris : Gallimard, 297-308.
- Gallissot, R. (1987). Sous l'identité, le processus d'identification. *L'homme et la société*, 83, 12-27.
- Giard, L. (1994). Faire-la-cuisine. In M. de Certeau, L. Giard & P. Mayol (dir.), *L'invention du quotidien*. Tome II : Habiter, cuisiner. Paris : Gallimard, 211-350.
- Gouvernement du Québec (2004). *Plan d'action gouvernemental 2004-2007 en matière de violence conjugale*. Ministères de la Santé et des services sociaux, des Relations avec les citoyens, de l'Immigration, de l'Éducation, des Affaires intergouvernementales canadien et des Affaires autochtones, de la Condition des aînés et de la famille, de la Justice et du Procureur général, de la Sécurité publique, de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale ; Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale. Québec, 77 p.
- Grawitz, M. (1994). *Lexique des sciences sociales* (6^e éd.). Paris : Dalloz, 20-156.
- Groupe de travail sur les femmes immigrantes et la violence conjugale (1997). *Les femmes immigrantes et la violence conjugale. Pour un véritable accès à l'exercice de leurs droits*. Trousse d'information, de sensibilisation et de formation. Coordination Lise Poupart. Rassemblement des représentantes de : Maison Flora Tristan, Maison Transit 24, Université McGill, Université du Québec à Montréal et Centre de recherche de la troisième avenue. Montréal, 214 p.
- Guilbault, D. (2005). *Des nouvelles d'elles. Les femmes immigrées du Québec*. Avec la collaboration de Mariangela Di Dominico. Conseil du statut de la femme. Gouvernement du Québec, 104 p.

- Helman, C. G. (1990). *Culture, Health and Illness : an introduction for health professionals* (2nd ed.). Toronto : London ; Wright, 344 p.
- Hirigoyen, M. F. (2005). *Femmes sous emprise. Les ressorts de la violence dans le couple*. Paris : Oh! Éditions. 300 p.
- Labrecque, M-F. (2001). Perspectives anthropologiques et féministes de l'économie politique. Présentation. *Anthropologie et sociétés*. 25(1),5-21.
- Landry, M. (1994). L'histoire de Brinella. Femme immigrante et parrainée... *Revue Femmes d'action*. Ottawa. 23(2), 30-32.
- Le Breton, D. (1998). *Les Passions ordinaires. Anthropologie des émotions*. Paris : Armand Colin, 224 p.
- MacLeod, L. (1980). *La femme battue au Canada : un cercle vicieux*. Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Hull : Centre d'édition du gouvernement du Canada, 72 p.
- Maison Flora Tristan (1989). *Rapport annuel 1988-1989*. Montréal, 19 p.
- Martin, C. & Anctil, H. (1990). *La promotion de la santé : une perspective, une pratique*. Santé et société. Collection Promotion de la santé N°1, 31p.
- Massé, R. (1995). *Culture et santé publique. Les contributions de l'anthropologie à la prévention et à la promotion de la santé*. Montréal, Paris, Casablanca : Gaëtan Morin, 499 p.
- Mayol, P. (1994). Habiter. In M. de Certeau, L. Giard, & P. Mayol. *L'invention du quotidien*. Tome II : Habiter, cuisiner. Paris : Gallimard, 13-185.
- Meintel, D. (1991). Studying Immigrant and Refugee Groups in Quebec. In S.P. Sharma, A. M. Ervin, & D. Meintel, *Immigrants and Refugees in Canada : a National Perspective on Ethnicity. Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment*. Saskatoon : University of Saskatchewan, 207-218.
- Meintel, D. (1997). *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal : Les interfaces de la pluriethnicité*. Paris : Harmattan, 250 p.
- Meintel, D., Labelle M., Turcotte G., & Kempeneers M., (1984). Migration, Wage Labor and Domestic Relationship : Immigration women workers in Montreal. *Anthropologica*. 26(2), 135-169.
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (2004). *Plan d'action : Des valeurs partagées, des intérêts communs : 2004*. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Direction des affaires publiques et des communautés culturelles.
- Nathan, T. (1991). Modifications techniques et conceptuelles récemment apportées à la psychopathologie par la Clinique ethnopsychanalytique. *Psychologie française*. 36(4), 296-306.

- Oriol, M. (1979). Identité produite, identité instituée, identité exprimée. *Cahiers internationaux de sociologie*. 1996, 19-28.
- Pâquet-Deehy, A., Rinfret-Raynor, M. & Larouche, G. (1992). *Apprendre à intervenir auprès des femmes violentées*. Synthèse d'une recherche-action sur une expérience de formation féministe. Montréal : Université de Montréal, École de Service social, 23 p.
- Portes A., & Rumbaut R. (1996). *A foreign World. Immigration, Mental Health and Acculturation Immigrant America. A Portrait*. Los Angeles : University of California Press. Berkeley, London, 156-191.
- Portes, A., & Zhou, M. (1992). En route vers les sommets : nouvelles perspectives sur la question des minorités ethniques. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8(1), 171-192.
- Prud'homme, D. (2005). *Contexte de violence conjugale ou chicane de ménage : bien faire la distinction afin de mieux intervenir*. Atelier présenté dans le cadre de Plaidoyers-Victimes. 15p. [En ligne] « <http://www.maisons-femmes.qc.ca/publication/atelier-06-2005.html> » (Consulté le 11 janvier 2007).
- Rapport du Groupe chargé d'étudier les problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés au Canada (1988). *Puis... la porte s'est ouverte. Problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés*. Secrétariat du multiculturalisme. Ottawa : Ministère de la santé et du bien-être social, 127 p.
- Renaud J., Germain, A., & Leloup, X. (2004). *Racisme et discrimination. Permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 19-27.
- Renaud, J., Gingras, L., Vachon, S., Blaser, C., Godin, J-F., & Gagné, B. (2001). *Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*. Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration. Centre d'études ethniques. Université de Montréal. Québec : Les Publications du Québec, 197 p.
- Renaud, J., Piché, V., & Gingras, L. (1997). Immigration et intégration économique à Montréal : l'origine nationale serait-elle discriminatoire ? In J-L. Rallu, Y. Courtagé, & V. Piché, *Anciennes et nouvelles minorités*. Paris : John Libbey Eurotix, 89-110.
- Ricoeur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil, 428 p.
- Rojas-Viger, C. (2004a). *Corps-fait-histoire dans le processus de mondialisation, de migration et d'insertion*. Parcours de femmes immigrantes péruviennes à Montréal. Thèse pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D) en Anthropologie. Montréal : Université de Montréal, 527 p.
- Rojas-Viger, C. (2004b). Défi de l'insertion dans le milieu de la recherche au Québec des femmes chercheuses d'origine latino-américaines. In A. Belhassen-Maalaoui, N. Bendris, & C. Rojas-Viger, *Conditions d'insertion dans le milieu de la recherche au Québec*. Trois études de cas sur les chercheuses d'origines diverses. Alliance de recherche IREF/Relais-femmes.

- Réseau québécois des chercheuses féministes. Montréal : Université du Québec à Montréal, 95-148.
- Rojas-Viger, C. (1996). *Rapport annuel 1995-1996 de la Maison Flora Tristan*, réalisé dans le cadre du dixième anniversaire de l'organisme communautaire. Montréal, 32 p.
- Rojas-Viger, C., Bibeau, G., & Pedersen, D. (1999). *Impact de la violence sur la santé mentale des femmes latino-américaines à Montréal*. Rapport de recherche présenté au Centre d'excellence pour la santé des femmes. Montréal, 129 p.
- Rondeau, G., Rojas-Viger, C., & Bizot, D. (2006). Évaluation des qualités de la vidéo «Ici ce n'est pas pareil chéri!» Pour informer et sensibiliser à la violence conjugale. Analyse des échanges consécutifs au visionnement par quatre groupes de femmes et quatre groupes d'hommes d'immigration récente. Rapport de recherche. CRI-VIFF et ACCÉSSS. Montréal, 103 p.
- Rondeau, G., Sirois, G., Cantin, S., & Roy, V. (2001). Le profil des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 31-47.
- Rousseau, C., & Drapeau, A. (2002). Santé mentale. In Institut de la Statistique du Québec, *Santé et bien-être, immigrants récents au Québec : une adaptation réciproque ?* Étude auprès des communautés culturelles 1998-1999. Collection la santé et le bien-être. Québec : Les Publications du Québec, 211-245.
- Young, A. (1997). *The Harmony of Illusions. Inventing Post-Traumatic Stress Disorder* (3rd ed.). Princeton, New Jersey : Princeton University Press, 327 p.

Collection Études et Analyses

Nos partenaires fondateurs

